



DIF inexistant dans ma commune.

Par **Travailleur92**, le **03/06/2017 à 10:18**

Bonjour,rnrnJe suis titulaire de la fonction publique territoriale depuis 9ans maintenant.rnrnJ'ai acquis mes droits au DIF soit 120 heures sur ces 6 dernieres années.rnJe souhaite beneficier de mon DIF,pour cela jai pris RDV avec ma RH.rnLors de l'entretien quand je demande a exploiter mon DIF, la conseillère est blême et m'annonce que le DIF n'est pas implanté dans ma commune et que par conséquent je ne pouvais pas en beneficier.rnrnQuels sont mes recours? Voila 9 ans que je stagne sur mon poste sans aucune évolution de carriere.rnrnPar avance un grand merci pour vos futurs réponses.rnrnCordialement,rnTravailleur92

Par **morobar**, le **03/06/2017 à 16:17**

Bonjour,rn[citation]m'annonce que le DIF n'est pas implanté dans ma commune et que par conséquent je ne pouvais pas en beneficier. [/citation]rnCette DRH devait s'occuper des jardins avabnt un reclassementr, c'est pour cela qu'elle évoque l'absence d'implantation.rnLe dif est un droit à la formation, laquelle peut s'effectuer sur la lune si vous parvenez à trouver un stage qui s'y déroule.rnUn peu d'éclairage sur ce droit et sa mise en œuvre.rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18090>rn[citation] Voila 9 ans que je stagne sur mon poste sans aucune évolution de carriere.[/citation]rnCe n'est pas tout à fait exact.rnL'évolution de carrière est au moins effectué à l'ancienneté depuis les lois Anicet le Pors qui a réorganisé les 3 fonctions publiques.